

COVID 19

- ✓ Laisser un espace minimum de 1 m – 1 m 50 entre deux personnes
 - ✓ Se laver les mains régulièrement (eau et savon) au moins 20 secondes ou gel hydroalcoolique
 - ✓ Tousser ou éternuer à l'intérieur de son coude
 - ✓ Pas de contact physique : serrer les mains, bises.
 - ✓ Prendre des nouvelles de vos voisines et voisins en évitant tout contact physique : téléphone, voisinage.
-
- ➔ Tout déplacement doit se faire avec une attestation papier remplie et datée. Une pièce d'identité vous sera également demandée. Des attestations sont mises à votre disposition sur demande au secrétariat de mairie.
 - ➔ L'accès à la forêt est uniquement réservé aux professionnels ce qui implique que faire son affouage ou une promenade est interdit
 - ➔ Pour le jogging ou autres déplacements pédestres, il faut rester à proximité de son domicile (moins de 1 km) déplacements brefs...item n°5 de l'attestation de déplacement
-
- ➔ **Le secrétariat de Mairie est fermé.** En cas d'urgence vous pouvez contacter Madame le Maire (06.07.49.28.34), Monsieur Christian PASCAL (adjoint au 06.75.81.97.94) ou Monsieur Didier BERTOLETTI (adjoint au 06.44.00.20.42) ou Monsieur Aimé BARTHOD-MALAT (adjoint au 06.07.21.62.64) ou **laisser un message** sur la messagerie de la commune : **commune.laveze@orange.fr** (*consultée tous les jours*) ; vous pouvez également y accéder par la page contact du site
-
- ➔ Service à la personne : pour les personnes ne pouvant pas se déplacer ou à risques : la commune a mis en place un service de proximité. Des bénévoles téléphonent régulièrement aux personnes seules, isolées et si besoin assurent le portage de courses* **de première nécessité** et de médicaments (uniquement sur ordonnance médicale). Je vous remercie de n'utiliser ce service qu'à bon escient et avec parcimonie, ceci pour éviter que les bénévoles ne soient surexposés.

*La boulangerie-épicerie PAILLOT prend les commandes par téléphone (03 81 61 90 03) à partir de 17h00 pour une livraison le lendemain. Les bénévoles iront les chercher. Les courses seront déposées devant votre porte pour éviter tout contact. Une facture sera établie fin de mois.

➤ *Je vous rappelle également que pendant cette période très particulière, il ne faut pas oublier toutes les règles de bon voisinage. Nous vous en remercions.*

RESTEZ A LA MAISON ET PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES